

FORMATION ÉLUS DE L'IAU îdF

QUELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR NOS TERRITOIRES FRANCILIENS ?

1 jour

4 juillet 2019

Lieu : IAU îdF – 15 rue Falguière 75015 Paris

Qu'est-ce que la transition énergétique ? Quelles opportunités pour votre territoire, votre collectivité et vos administrés ? Quelles politiques mettre en œuvre et quelles actions développer pour économiser, produire, distribuer et consommer l'énergie autrement ?

Cette formation permettra aux élus locaux, quelles que soient leurs responsabilités, de renforcer leurs connaissances et de mieux maîtriser les concepts, de se forger une culture commune par le dialogue entre pairs, d'échanger autour d'expériences ciblées et d'être en capacité d'argumenter. Elle constitue une base solide pour mobiliser et convaincre ses homologues, équipes, acteurs et administrés sur le terrain et devenir soi-même acteur du changement.

Compétences visées

- Maîtriser les notions et les concepts
- Identifier les enjeux et acteurs locaux
- Découvrir des exemples et bonnes pratiques autour du mix énergétique, des ENR, du financement participatif, de l'efficacité et de la sobriété énergétique, de la participation
- Disposer d'arguments pour sensibiliser, informer et convaincre

Outils pédagogiques

Exposés et échanges, avec une place importante pour les exemples d'actions de terrain. Mobilisation de méthodes d'intelligence collective pour faciliter l'appropriation et les dynamiques collectives.

Coordination et animation de la session

Sophie DEDIEU, chargée de projets plan climat et participation, AREC îdF

Public concerné

Élus des collectivités.

CONTACT

Brigitte GUIGOU

Chargée de mission formation à l'IAU îdF
formations@iau-idf.fr, ☎ 01 77 49 77 49

INSCRIPTION

Deux possibilités de financement

Cette formation est prise en charge, selon votre choix :

- Directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- Par votre droit individuel à la formation d'élu.

Bulletin d'inscription ci-joint à remplir et à faire valider par votre collectivité.

À retourner par mail : formations@iau-idf.fr.

Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription.

MODALITÉS ET TARIFS

Si cette formation est prise en charge par votre collectivité

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'IAU îdF établira une attestation de formation et une facture. Les frais de déplacement seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils). Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Si vous souhaitez accéder à votre droit individuel à la formation d'élu

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du DIF – deux mois avant la formation.

Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.

- Collectivités au-dessus de 50 000 habitants : 690 €
- Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants : 490 €
- Collectivités en dessous de 10 000 habitants : 290 €

Modalités de remboursement

L'IAU îdF vous accompagnera dans vos démarches.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le nombre de participants est limité à 15 pour faciliter les échanges d'expériences.

Consultez notre programme de formations sur le site internet de l'IAU : www.iau-idf.fr

Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus
attribué à l'IAU île-de-France le 4 juin 2018.



PROGRAMME

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture

- **Fouad AWADA**, directeur général de l'IAU îdF

9h15 Présentation de la journée et tour de table participatif

- **Sophie DEDIEU**, chargée de projets plan climat et participation, AREC îdF

9h30 Transition énergétique, de quoi parle-t-on ?

Échanges autour des concepts, enjeux, acteurs et principaux objectifs des stratégies nationales et régionales

- **Sandra GARRIGOU**, chargée de projets plan climat et adaptation à l'AREC îdF
- **Thomas HEMMERDINGER**, chargé de projets transition énergétique à l'AREC îdF

10h45 Pause

11h00 Mix énergétique : des territoires riches et dynamiques

Le mix énergétique développé par la communauté de communes du Gâtinais Val-de-Loing

- **Gérard GENEVIÈVE**, président de la communauté de communes du Gâtinais Val-de-Loing

Création d'une société par action simplifiée pour produire et consommer une énergie électrique renouvelable et locale

- **Gervais LESAGE**, délégué à l'économie et aux nouvelles technologies du Perray-en-Yvelines

Les montages techniques de production d'énergie solaire photovoltaïque et les financements participatifs

- **Narjis MIMOUNI**, chargée de projets énergies renouvelables et efficacité énergétique à l'AREC îdF
- **Alexandra LAFONT**, animatrice régionale Île-de-France à l'association Énergie Partagée

12h30 Déjeuner en commun

14h00 Efficacité et sobriété énergétique : des collectivités outillées et innovantes

Les plateformes de rénovation énergétique pour l'efficacité énergétique des bâtiments dans le résidentiel

- **Sébastien MELLE**, chargé de mission énergie climat à l'Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines
- **Alexis ERRARD**, conseiller énergie FAIRE, chargé des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, habitat privé à l'Agence locale de l'énergie de l'Est parisien (MVE)

Le projet SOLENN sur la sobriété énergétique

- **Marie-Laure FALQUE MASSET**, experte stratégie énergétique à l'AREC îdF
- **Sandra GARRIGOU**, chargée de projets plan climat et adaptation à l'AREC îdF

15h15 Gouvernance, participation et plan climat : des collectivités actrices du changement

- **Bertrand HOUILLON**, vice-président en charge du développement durable et de la ruralité de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

16h00 Pause

16h15 Les actions possibles à mettre en œuvre - exercice pratique et échanges

- **Sophie DEDIEU**, chargée de projets plan climat et participation à l'AREC îdF

17h30 Fin de la formation

FORMATION ÉLUS DE L'IAU îdF

BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention de formation

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF-Élus

À renvoyer par mail à formations@iau-idf.fr avant le 24 juin 2019

NOM*	
Prénom*	
Profession*	
Élu(e) de la collectivité de*	
Fonction ou délégation*	
Téléphone*	
Mail*	

*Toutes les rubriques doivent être complétées obligatoirement

S'inscrit à la journée de formation :

Intitulé : « QUELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR NOS TERRITOIRES FRANCILIENS ? »

Date : 4 juillet 2019

Lieu : IAU îdF – 15, rue Falguière 75015 Paris

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU*		
	Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	690 € HT
	Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants	490 € HT
	Collectivités en dessous de 10 000 habitants	290 € HT

*Cochez la case correspondante

Date et signature du candidat à la formation :

TSVP

COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ

À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de : M.....

A la journée de formation organisée le 4 juillet 2019 à l'IAU îdF

Sur le thème de :

« QUELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR NOS TERRITOIRES FRANCILIENS ? »

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) :

Paiement à envoyer à : IAU îdF – 15, rue Falguière 75015 Paris

- chèque (à l'ordre de l'IAU îdF)
- mandat administratif (bon de commande à l'IAU îdF, numéro.....)

Date, signature et cachet de la collectivité :

B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de dépôt et consignations)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus. Pour cela, vous devez envoyer votre demande de financement (document joint) à la Caisse des dépôts et consignations au moins 2 mois avant le début de la formation.

Démarche à suivre :

1. Demander un devis auprès de l'IAU îdF
2. Contacter la Caisse des Dépôts et Consignations – mission DIF-Élus, tél. 02.41.05.20.60, mail : dif-elus@caissedesdepots.fr
Caisse des dépôts et consignations
Direction des retraites et de la solidarité
Mission DIF-Élus - PAS 401
24, rue Louis Gain
49939 Angers Cedex 09
3. Transmettre votre demande de financement à la mission DIF-Élus comportant : le devis, le formulaire de demande de financement, une copie de votre pièce d'identité, un RIB.
4. La réponse du CDC est directement envoyée à l'élu (délai d'instruction du dossier 2 mois)
5. Informer l'IAU îdF de la réponse du CDC et lui envoyer signée la convention tripartite transmise par la CDC.